

s'imposent. Malheureusement, je ne suis pas en mesure d'y répondre, car l'affaire est encore devant les tribunaux, plus précisément ceux de la Colombie-Britannique. Cette affaire a été exposée devant le juge de la Cour suprême de la province ce matin et une décision devrait être rendue vers 5 h. 30 cette après-midi.

M. Douglas: J'ai une question complémentaire à poser. Comme l'affaire dont est saisi le tribunal porte sur une injonction, qu'il me soit permis de demander au ministre si lui ou son ministère ont prié la *B.C. Maritime Employers' Association* de consentir à négocier, puisque les employés se sont déclarés disposés à reprendre le travail sans une convention.

L'hon. M. Nicholson: Monsieur l'Orateur, on a discuté l'affaire par lettre et par téléphone avec les représentants de la *Employers' Association* et du syndicat qui paraît-il, ne fait pas partie de l'Union internationale des débardeurs et travailleurs d'entrepôt mais qui, en réalité, semble en être membre. Tout ce que je puis dire, c'est qu'une question juridique très importante est en jeu, au dire des employeurs, et qu'une décision sur ce point va découler de la demande même sur laquelle une décision est attendue au cours de l'après-midi.

M. T. S. Barnett (Comox-Alberni): Puis-je poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur. A propos de l'allusion que le ministre vient de faire à une question dont est saisi le tribunal, j'aimerais lui demander si on a reproduit avec exactitude ses paroles selon lesquelles cette grève serait illégale. Comme on nous a si souvent répété à la Chambre que les ministres de la Couronne ne pouvaient pas donner d'opinion juridique, j'aimerais savoir si le ministre, a, en réalité, formulé une opinion juridique en dehors de la Chambre à propos de cette question.

M. l'Orateur: A l'ordre. Sauf erreur, le député demande au fond au ministre de confirmer ou de nier une nouvelle. Le Règlement, tel que je l'entends, ne l'y autorise pas.

[Plus tard]

M. Barnett: J'aimerais poser une question au ministre du Commerce quant aux répercussions graves que le «bouchon» de la navigation sur le côté ouest a sur nos exportations. Étant donné que le ministre

[L'hon. M. Nicholson.]

du Travail s'occupe des aspects techniques et juridiques de la question, le ministre accepterait-il d'exhorter l'Association des employeurs maritimes de la Colombie-Britannique à adopter une attitude pratique et raisonnable, afin que nous puissions reprendre nos exportations, au lieu de s'amuser à présenter des injonctions juridiques et autres choses de ce genre?

AIR CANADA

L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Monsieur l'Orateur, ma question est liée à la précédente. Je voudrais demander au ministre du Travail s'il peut nous donner des nouvelles de la grève d'Air Canada et s'il peut maintenant nous dire quelle mesure, s'il en est, le gouvernement prend pour y mettre fin rapidement.

• (3.00 p.m.)

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme je l'espérais, les parties intéressées se sont rencontrées de leur propre gré au cours de la fin de semaine, plutôt que par suite de l'intervention du gouvernement. Ce dernier souhaitait voir les négociations prendre cette tournure. Celles-ci se poursuivent d'ailleurs à Montréal.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

HAL BANKS—POSSIBILITÉ D'EXTRADITION

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. E. D. Fulton (Kamloops): Monsieur l'Orateur, il y a 11 jours, je demandais des renseignements au solliciteur général au sujet de la possibilité d'entamer des procédures d'extradition contre Hal Banks. Le ministre a répondu que ses fonctionnaires étaient en consultation avec ceux du procureur général de l'Ontario et il espérait qu'une décision serait prise bientôt. Le ministre a-t-il du nouveau à nous signaler à ce sujet?

L'hon. L. T. Pennell (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, la question devrait peut-être être posée au ministre de la Justice, mais avec sa permission j'ajouterai qu'une décision sera prise plus tard cette semaine à la suite d'une autre consultation avec les fonctionnaires de l'Ontario.